

CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE**PROCES-VERBAL****14^e séance****De la séance ordinaire du**de la législature
2021-2026**Jeudi 25 mai 2023, 20h00**

En la salle de la Villageoise à Romanel-sur-Lausanne

Présidence : **M. le Président Thierry HENRY**

Sont présents : 50 Conseillères et Conseillers.

Excusés : DE CESARE Giovanni
FANTIN Martina
HOSER Luca
KAZMI Mohsin
MOCKLI Gaëtan

Huissier : CORNU Jean-Marie (excusé)

Procès-verbal : KAUFMANN Manuela

M. le Président Thierry HENRY ouvre la 14^e séance de la législature.

Il salue Mme la Syndique Claudia PERRIN, Mme la Municipale Jennifer DAGON, MM. les Municipaux Denis FAVRE, Blaise JAUNIN et Patrick OPPLIGER.

La convocation a été envoyée dans les délais, par lettre datée du 10 mai 2023.

1. Appel

49 Conseillères et Conseillers sont présents sur 54 à l'appel (il y aura une assermentation). Le quorum est atteint. Le Conseil peut valablement délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour**M. le Municipal Denis FAVRE** annonce que la Municipalité retire le préavis 32/2023 « Demande de crédit pour la sécurité informatique ». Suite à la rencontre des commissions il s'est avéré que des éléments manquaient.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 23 mars 2023
4. Assermentation
5. Election complémentaire au Bureau
6. Election complémentaire à la commission des finances
7. Communications du Bureau
8. Communications de la Municipalité (Syndique et Municipaux)

9. Préavis municipal N° 34 / 2023 « Crédit de construction – Passages dénivelés au Lussex et à la Gare de Romanel »
10. Préavis municipal N° 31 / 2023 « Fourniture et installation de deux toilettes sèches à Prazqueron et aux Esserpys »
11. Rapport municipal N° 33 / 2023 « Réponse au postulat – indemnités pour frais de baby-sitting »
12. Motions, postulats, interpellations, projets rédigés
13. Informations des Commissions permanentes au Conseil communal
14. Propositions individuelles et divers

Vote : unanimité. Ordre du jour modifié adopté.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 23 mars 2023

Aucune demande de correction. Adopté à l'unanimité.

4. Assermentation de M. Roberto VARONE (EIR) en remplacement de M. Pascal CUGNONI démissionnaire

M. le Président Thierry HENRY lit le serment et le nouveau Conseiller dit « Je le promets ».

5. Election complémentaire au Bureau

Aucune candidature. L'élection est reportée à la séance suivante.

6. Election complémentaire à la commission des finances

Une seule candidature. Mme Filomène Garcia (PS) est élue tacitement membre de la commission des finances pour la suite de la législature 2021-2026.

7. Communications du Bureau

M. le Président Thierry HENRY donne les informations suivantes :

« En date du 25 mars, j'ai reçu la lettre de démission de Pascal Cugnoni.

Le 17 avril, en compagnie du vice-président, nous avons rencontré la Municipalité pour préparer le conseil de ce jour.

Nous avons été un peu surpris par le menu qui nous était proposé, en particulier le préavis 34/2023. Nous avons les sujets, mais pas encore les préavis qui n'étaient pas encore disponibles.

Nous avons transmis les informations aux deux commissions concernées pour qu'elles puissent déjà se préparer au niveau du calendrier, nous étions au milieu des vacances scolaires.

Dès réception des documents, les commissions se sont montrées contrariées par ce préavis qui suivait un crédit d'étude qui avait été largement refusé par le Conseil. Une partie de ce crédit d'étude concernait le passage dénivelé de la Sauge.

Bien que subodorant la réponse, j'ai pris contact avec le service juridique des communes pour confirmer qu'un crédit de construction pouvait être soumis au Conseil, même si le crédit d'étude avait été refusé. Ce n'est pas courant, mais c'est tout à fait légal. Le crédit d'étude n'est pas obligatoire.

Au vu du climat un peu tendu et surtout l'importance du sujet (LEB), le Bureau par mon entremise a demandé à la Municipalité d'accepter une séance d'information (séance extraordinaire) sur le sujet avec des intervenants tiers tel le LEB et/ou le Canton. Les buts de cette séance étaient multiples. Donner à l'ensemble des conseillers actuels une bonne

compréhension du problème et d'essayer d'apaiser des tensions qui pouvaient être le fruit d'un manque d'information ou d'une mauvaise compréhension.

La Municipalité a refusé la demande.

Le Bureau dans son ensemble a pris acte et regretté cette décision, mais la respecte.

Suite aux demandes du Bureau et des commissions, la Municipalité a transmis au Conseil, un document concernant la levée des oppositions et des coûts supplémentaires en cas de refus.

En début de semaine, j'ai demandé au greffe l'étude commandée par la Municipalité, Microgis, ainsi que le PowerPoint de l'ancien Municipal des écoles qui donnaient quelques informations sur les possibilités de lieu pour l'implantation d'un nouveau collège. Les chiffres sont à prendre avec prudence, mais l'étude donnait des pistes. Contrairement à ce qui était écrit sur le document, il ne s'agissait pas forcément du coup de cœur de la Municipalité.

Ces documents vous ont été transmis par Madame Kaufmann cette semaine.

Je remercie Monsieur Nicolas Ray pour la rapidité avec laquelle il m'a transmis ces documents.

Pour préparer cette séance, le bureau s'est réuni le 20 avril et le 8 mai et a échangé par d'autres moyens tout au long des jours et semaines qui ont précédé ce Conseil. »

8. Communications de la Municipalité

Départs et arrivées au sein du personnel communal

Depuis la dernière séance du Conseil communal, les mouvements RH suivants ont été enregistrés au sein de l'administration communale : - Mme Nathalie Pelet a été engagée au poste de responsable du secteur préscolaire à 60% dès le 15 mai 2023. Parallèlement, Mme Ecoffey, secrétaire au service de l'enfance, a vu son taux de travail augmenté de 40% à 60%, comme prévu au budget 2023.

Fusion du bureau technique du SDNL avec le SDOL

Ces derniers mois ont connu d'importantes discussions sur l'avenir du SDNL (Schéma directeur du Nord lausannois) et sur sa gouvernance future. Le GROFIL a finalement pris la décision de fusionner les bureaux techniques du SDNL et du SDOL, les employés du SDNL devenant des employés de la ville de Renens. Une convention devra encore être établie pour formaliser cet accord. La Municipalité de Romanel-sur-Lausanne a accepté de reprendre à sa charge, moyennement financement, le rôle de commune boursière.

Préavis urgents et exceptionnels

La Municipalité va devoir, probablement avant l'été, demander la tenue d'une séance supplémentaire du Conseil communal afin de pouvoir traiter deux préavis urgents actuellement en phase de rédaction :

- Dans le cadre des travaux en cours pour le remplacement des collecteurs de la place de la Gare et du chemin de la Source, le service de l'eau a constaté que sa conduite d'eau potable était complétement usée sur les routes de Lausanne et d'Echallens. Elle risquait de se rompre à tout moment ; par mesure de sécurité, le service de l'eau a décidé de la changer. Cette décision a pour conséquence d'étendre le secteur d'intervention, notamment entre La Charrue et le chemin de La Source. Dans ce secteur, la commune possède des canalisations d'assainissement en mauvais état qui nécessitent également un changement. Au vu de l'urgence de la situation, la Municipalité a décidé de profiter des travaux supplémentaires du service de l'eau pour remplacer ses canalisations d'assainissement pour ne pas devoir intervenir une nouvelle fois dans ce secteur. Ces travaux ne sont pas prévus

dans le préavis initial et devront faire l'objet d'un préavis complémentaire dont le montant sera calculé sur la base de la soumission des travaux en cours.

- Quelques semaines seulement après le changement de gérance de La Charrue, une double fuite de gaz a été détectée entre l'arrivée en sous-sol et le piano. Fort heureusement, les services compétents ont pu rapidement intervenir pour couper l'arrivée de gaz et éviter ainsi tout risque pour la population. L'intervention a nécessité le démontage intégral du piano. Un piano provisoire a pu rapidement être mis en place afin de limiter la période de fermeture de l'auberge. Il convient maintenant, sur la base des offres rentrées, de présenter au plus vite un préavis pour commander et installer un nouveau piano.

Soumissions du LEB

Le LEB a mis en soumission un crédit d'étude pour les passages inférieurs entre Romanel et Bel-Air avec un plan de réalisation à l'horizon 2028. Nous ne manquerons pas de vous donner des renseignements complémentaires à ce sujet dès que possible.

Présentation de la vision municipale concernant les bâtiments scolaires

À l'occasion de la séance du 22 juin 2023, la Municipalité présentera aux membres du Conseil communal les principaux éléments de sa vision relative aux constructions scolaires et à l'accueil de jour. Les détails pratiques de cette présentation seront communiqués après échange avec le Bureau. Romanel-sur-Lausanne, le 22 mai 2022

M. le Président rappelle que les communications de la Municipalité ne sont pas soumises à discussion, mais que d'éventuels commentaires pourront être faits dans les divers.

9. Préavis municipal N° 34/2023 « Crédit de construction – Passages dénivelés au Lussex et à la Gare de Romanel »

M. le Conseiller Henri PISANI lit le rapport de la commission des finances qui propose de refuser ce préavis.

M. le Conseiller François STUDER lit le rapport de majorité de la commission d'urbanisme qui propose d'accepter ce préavis.

M. le Conseiller François MORIER lit le rapport de minorité de la commission d'urbanisme qui propose de refuser ce préavis.

Discussion

M. le Conseiller Jean-Claude BUNZLI demande un débat et un vote sur l'entrée en matière sur le préavis, en invoquant l'article 73 al 2 du Règlement du Conseil communal. Il explique la situation : ou bien le Conseil accepte le préavis et les travaux se déroulent malgré l'insatisfaction d'une partie de la population, ou bien il le refuse et alors les travaux se dérouleront quand même, avec le danger de complications judiciaires et d'une péjoration financière pour Romanel. Le PLR a trouvé une voie différente qui pourrait ouvrir un espace de discussion supplémentaire avec le Canton (financement du Lussex) et le LEB (la traversée à la gare).

M. le Président Thierry HENRY donne des explications sur la marche à suivre. En cas de refus d'entrée en matière, le préavis sera renvoyé à la Municipalité et cette dernière aura plus de temps pour le traiter. Il est conscient du fait que la procédure est un peu particulière, car le débat se fait avant l'entrée en matière.

M. le Conseiller François STUDER apporte des précisions concernant les deux rapports de la CUR : il évoque l'argument sécuritaire, en rappelant que des enfants passent actuellement sous les barrières fermées, précise que les normes sont respectées en matière de pentes et que la situation de la gare de Union Prilly et la Gare de Romanel sont

différentes. Quant au rapport de la Cofin, il estime qu'elle fait de la cogestion et qu'elle ne s'est pas prononcée sur l'aspect financier.

M. le Conseiller Karim BEN NSIR demande que la discussion porte sur l'entrée en matière et non pas sur le débat de fond.

M. le Président Thierry HENRY estime que le débat de fond est nécessaire avant le vote sur l'entrée en matière. Cette discussion offre les arguments et les enjeux, qui permettront de voter de manière objective.

M. le Conseiller Olivier BOVEY demande si cette manière de faire a été contrôlée auprès des autorités cantonales. Il estime qu'il faut d'abord voter l'entrée en matière et ensuite procéder au débat.

M. le Président Thierry HENRY insiste sur la nécessité d'un débat de fond. Si le vote est négatif, le préavis n'est pas refusé.

M. le Vice-président Guillaume DERIAZ demande une pause pour consulter d'anciens présidents du Conseil.

(pause de 5 minutes)

M. le Président Thierry HENRY invite l'assemblée à une discussion sur l'entrée en matière, mais pas sur le fond. Il constate qu'il s'agit d'un sujet compliqué, avec des commissions qui proposent des avis différents. Il se pose la question si tout le monde a eu suffisamment d'informations. Si le Conseil entre en matière et refuse le préavis, ce dernier sera enterré pour une durée importante.

M. le Conseiller Romain BIRBAUM propose de voter pour l'entrée en matière, car un éventuel temps supplémentaire n'apportera aucun changement. Assez d'informations ont été données et le projet est en route depuis plusieurs années.

Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR propose la non-entrée en matière, à cause du sentiment d'injustice suscité par la répartition des coûts du projet. Par ailleurs, elle estime que dans les procès on n'est jamais sûr de rien. En lisant le courrier de l'avocat qui croit que la commune a peu de chances d'influencer la répartition des coûts, elle est interpellée par l'art 40 al 2 de la Loi fédérale sur les chemins de fer (lien de causalité entre le projet et les partenaires au projet : celui qui a plus d'avantages va payer plus). Elle évoque un litige (janvier 2023) entre la commune d'Echallens et le LEB, lors duquel ce dernier a été débouté par l'OFT. Ce qui veut dire qu'il est possible de se battre pour une meilleure répartition des coûts. Une non-entrée en matière permettrait que le projet soit rediscuté avec le Canton et de renégocier le prix.

Mme la Conseillère Carole HENRY soutient la non-entrée en matière en raison de la complexité du projet, qui nécessiterait une séance d'information présentant tous les enjeux.

M. le Conseiller François STUDER insiste sur le fait que les gens de Romanel souhaitent un passage inférieur au Brit pour des raisons sécuritaires. Il raconte une expérience personnelle en tant qu'intervenant dans le domaine des passages à niveau : il y a eu un mort la veille de la mise en service d'un passage. « Plus on attend, plus vos enfants courent le risque de passer sous le train ».

M. le Conseiller Olivier BOVEY estime que, quel que soit le résultat du vote sur ce préavis, il n'aura aucune incidence pour la Municipalité. Les travaux préparatoires commenceront de toute façon en août 2023. Il y a assez d'informations dans le préavis et les rapports. La Municipalité pourra négocier après l'acceptation du préavis. Il soutient l'entrée en matière.

M. le Conseiller Philippe NOËL est favorable au report du préavis et affirme que la COFIN n'a pas eu toutes les informations quant à la clé de répartition des coûts, qui semblent être à l'avantage du LEB. C'est le LEB qui impose la fermeture du Brit. Selon l'article 27 de la Loi sur les chemins de fer, la partie qui demande des améliorations sur des installations doit supporter seule une grande part des coûts. N'oublions pas que Romanel assumera 30% des coûts.

M. le Conseiller Nathan VANNAY estime qu'au vu des rapports et du préavis il y a assez d'informations pour pouvoir se prononcer sur le préavis.

Mme la Conseillère Nassira GHEBBARI ABDELGHAFOUR interroge la Municipalité sur les conséquences d'une non-entrée en matière. En écoutant les débats, elle a l'impression que le Conseil répond à la place de la Municipalité.

M. le Municipal Patrick Oppliger répond qu'il est impossible de négocier la clé de répartition des coûts, car tout est déjà acté, malheureusement.

Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR réfute l'affirmation de M. Oppliger, en argumentant que la convention avec le LEB et le Canton n'est pas encore signée. Il faudrait prouver que le LEB a plus d'avantages dans la réalisation de ce projet. Elle exhorte l'assemblée à ne pas se laisser influencer par les sentiments.

M. le Président Thierry HENRY invite à ne pas entrer dans des jugements de valeur et surtout de ne pas dire à la Municipalité ce qu'elle doit faire : le législatif respectivement l'exécutif ont des rôles distincts. Le Conseil ne peut pas participer aux négociations.

Vote sur l'entrée en matière :

Votants 49

Oui 27

Non 22

Abstention 0

Le Conseil décide d'entrer en matière sur le préavis 34/2023.

Discussion sur le fond :

M. le Municipal Patrick OPPLIGER avoue qu'il y a effectivement une coquille de CHF 141'000.- dans le tableau des coûts, concernant les divers et imprévus, signalée par la COFIN. C'est une incompréhension entre le Bureau technique et l'annexe 1, où le LEB inclut déjà les divers et imprévus.

M. le Conseiller François MORIER demande la correction immédiate de l'erreur.

M. le Municipal Patrick OPPLIGER transmet le tableau corrigé.

	Total	Romanel CHF TTC
Lussex	17'400'043	5'716'965
Gare	9'009'165	2'823'836
Total	26'409'208	8'541'000

M. le Président Thierry HENRY précise que le vote du préavis aura lieu sur la base des chiffres corrigés.

M. le Conseiller Jérôme THUILLARD dépose une motion d'ordre, selon l'article 78 du RCC, soutenu par 5 membres, et demande une interruption de séance pour avoir les chiffres justes au tableau. Il rappelle également l'article 77 qui stipule que la Municipalité devrait présenter un amendement pour la correction des chiffres.

(pause)

M. le Président Thierry HENRY annonce que les chiffres ont été corrigés.

M. le Conseiller Christian TRINCA COLONEL demande le vote au bulletin secret et il est appuyé par plus de 10 conseillers (1/5 des membres présents).

M. le Conseiller Olivier BOVEY remercie les commissions pour l'énorme travail accompli. Pour lui non plus, la proposition du préavis n'est pas satisfaisante, mais il suit un principe de réalité et de pragmatisme. Il n'est pas d'accord avec un argument du rapport minoritaire de la CUR qui semble mettre en évidence un rapport de force entre le LEB et la Commune de Romanel, alors qu'à ses yeux le projet du LEB permettra un accès sécurisé. En plus, la prochaine cadence de 10 minutes servira aussi les habitants de la commune. Il faut tenir compte de cette consonnance en termes de mobilité. Par ailleurs il rappelle les travaux sous la gare pour le remplacement des canalisations : la profondeur des fouilles est de 8 m, pour un coût de CHF 3'300'000.-. Si le Conseil ne voulait pas un passage sous voie, il n'aurait pas dû

voter les travaux évoqués. On aurait dépensé beaucoup moins, en le faisant creuser bien moins bas. Il ne comprend pas le rapport de la COFIN, car il n'est pas possible d'associer des commissions aux négociations de la Municipalité : les Conseillers d'Etat ne peuvent pas recevoir toutes les commissions des communes du Canton. Il a envie de suivre le rapport de majorité de la CUR, pour avancer et pour ne pas jouer un coup de poker, en imaginant qu'on peut obtenir une réduction des coûts. Il réitère sa confiance en la Municipalité. Même si le préavis est accepté, cela n'empêchera pas la Municipalité d'aller négocier ce projet.

M. le Municipal Patrick OPPLIGER donne des explications sur les rapports, les conventions (séance houleuse à Jouxens), les rampes (réglementaires), les ascenseurs (pas encore de réponse de la part de l'OFT), les oppositions (réponse au mois de juin). Avec des termes inadéquats, il déplore que, lors de la séance des commissions, l'expert ait été verbalement agressé par les commissaires et dénonce un comportement réhébitoraire. Il souhaite que les séances avec les commissions se déroulent dans la courtoisie. Il évoque également des normes concernant le nombre de places de parking pour un restaurant. Pour finir, il explique que le LEB finance les études et ensuite demande une participation. La bonne nouvelle est que le LEB a fait une demande d'étude pour le passage à niveau du Raffort à l'horizon 2028. Décision d'approbation des plans 17 avril 2023.

M. le Président Thierry HENRY demande à M. Oppliger de ne pas traiter les conseillers avec des termes inadéquats.

M. le Municipal Patrick OPPLIGER présente ses excuses.

M. le Conseiller Karim BEN NSIR refuse de croire que la commune est au pied du mur, tant que la convention n'est pas signée. Il conteste les conclusions du rapport de majorité de la CUR et estime que le LEB ayant de plus gros avantages à tirer, ce n'est pas sûr que la commune perdrait devant l'OFT. L'argument de s'éviter des tracasseries judiciaires est dommageable. Nous devons nous assurer que la loi et les principes juridiques sont appliqués correctement.

M. le Conseiller François MORIER exhorte l'assemblée à ne pas abdiquer et insiste sur le fait que la commune sera perdante en acceptant ce préavis. Pour souligner ses propos il explique à nouveau certains schémas du préavis (p. 5). C'est une traversée de village par la route DP 46 (domaine public). Si elle est enlevée, les personnes à mobilité réduite seront obligées de prendre des rampes à 10% dans les deux sens. Il est possible de contester ces rampes.

M. le Président Thierry HENRY rappelle que le Conseil peut amender les conclusions financières du préavis, mais qu'il ne peut pas intervenir sur les données techniques. Cela aurait dû être fait à la mise à l'enquête.

M. le Conseiller François MORIER explique que la CUR a fait opposition au projet. Ensuite il revient sur un schéma du rapport de minorité. Au passage à niveau, le chemin de la Source a actuellement 6m27. La surface de croisement est de 79m². En échange, dans le projet, on a 18 m². Il est inadmissible que Romanel sacrifie une voie de communication et paie une somme énorme, alors que le LEB a plus d'avantages. En donnant ce passage sans rien demander en échange, on devient demandeur au Lussex. En abdiquant ici, la commune perdra environ CHF 3'000'000.-. On ne peut pas tout changer, mais on peut gagner quelque chose. Il conclut avec une histoire illustrant un hypothétique accident d'un résident de l'EMS renversé par un cycliste dans le passage souterrain.

M. le Conseiller Henri PISANI n'est pas d'accord avec le rapport de majorité de la CUR. Ensuite il explique que la COFIN ne fait pas de la cogestion, mais uniquement une proposition ouverte d'accompagner la Municipalité à une rencontre avec des responsables du Canton. Il évoque également le dossier de 1180 pages de la mise à l'enquête des travaux au Lussex et relève qu'aucune page n'est consacrée au déplacement des Romanellois habitant à l'Ouest de la commune. La Commune de Jouxens-Mézery a écrit un courrier de 4 pages, dénonçant le manque de démarches participatives, de séances d'information durant la phase d'élaboration/développement. Pas de communications du LEB au SDNL, préconsultation seulement pour la forme, avec délai de réponse pendant les vacances. Ces projets manquent d'ambition et de coordination. La réalisation du projet condamne toute réalisation future de mise en souterrain de la ligne LEB, solution qui serait coûteuse financièrement, mais avantageuse à tout autre point de vue. La réponse du LEB mentionne à la dernière page que la Commune de

Romanel-sur-Lausanne n'a fait aucune remarque à ce sujet. Pour finir, il estime qu'il y a un déséquilibre entre « ce qu'on nous demande et ce qu'on pourrait obtenir ».

M. le Conseiller Philippe NOËL se réfère au chiffre 4 du préavis : la répartition des coûts entre les différents partenaires du projet a été négociée en fonction des intérêts de chacun. Il informe que la COFIN n'a pas eu d'informations sur le protocole de ces négociations.

M. le Municipal Patrick OPPLIGER répond que la COFIN n'a jamais demandé le protocole en question.

M. le Conseiller Lionel PISANI souhaite que Romanel réagisse dans ce dossier, en se dotant des services de bons avocats. Il rejette le préavis et exprime son sentiment que le Conseil communal ne sert plus à rien. Il estime qu'il est inadmissible ce qui se passe dans la commune depuis 15 ans dans le domaine des bâtiments scolaires et dans la gestion des projets en rapport avec le LEB.

Mme la Syndique Claudia PERRIN dénonce une culpabilité collective du Conseil communal au temps où elle en était la Présidente, car il a accepté le PPA, alors que la commune n'était pas encore prête. C'est pour cela qu'aujourd'hui on court après les projets.

M. le Conseiller Lionel PISANI répond qu'à l'époque, le Conseil n'avait pas toutes les informations.

Mme la Syndique Claudia PERRIN rappelle que le vote du PPA Pré Jaquet supposait des travaux ultérieurs au Lussex. Le Conseil en est là aujourd'hui.

M. le Conseiller Henri PISANI fait un historique des projets passés et constate qu'à l'époque le Conseil n'a pas reçu tous les éléments sur les projets futurs

M. le Conseiller Philippe NOËL présente des excuses à M. Oppliger : si la COFIN n'a pas reçu le protocole, c'est parce qu'elle ne l'a pas reçu. Mais il demande que les documents soient transmis spontanément.

Mme la Conseillère Nassira GHEBBARI ABDELGHAFOUR propose que la commune anticipe et fasse elle-même une étude pour le passage du Raffort, pour obliger les autres instances à une participation juste.

M. le Municipal Denis FAVRE présente des explications sur l'état d'avancement des discussions liées au Raffort. Il y a plusieurs intervenants qui élaborent le projet entre les Golliettes et Bel-Air : PAC, DGMR, LEB, OFT. Si la commune part seule dans un projet, ce n'est pas sûr que les autres suivront et en plus la commune paiera double. Ces plans prennent du temps : pour le Raffort on en parle depuis 2011. Il faut travailler de concert, dans un travail de longue haleine, qui respecte les principes du PALM pour la mobilité.

M. le Conseiller François STUDER continue à soutenir le préavis et confirme qu'il a bel et bien parcouru le dossier de 1180 pages dont parlait M. H. Pisani. Il en a tiré notamment une question, notée dans le rapport de majorité, sur la double casquette des Municipaux qui étaient également membres du Conseil d'administration du LEB. Cette situation est à présent corrigée, avec la création d'un Conseil des communes, dont M. Oppliger fait partie. Quant à la clé de répartition des coûts, les différents intervenants ont assuré que toutes les pistes seront explorées pour la diminution des frais incombant à la commune. Pour les travaux à la gare, en regardant l'annexe 2, on remarque que tout ce qui est ferroviaire est supporté par la compagnie de chemin de fer, le déplacement des lignes électriques et Swisscom est au prorata entre la commune et la LEB, le tiers pour des études et frais généraux. C'est plus que correct, car on ne touche pas à ce qui est ferroviaire, mais on partage la moitié de l'ouvrage d'art. Au Lussex, c'est la même chose, alors que le LEB pourrait très bien demander à Romanel de contribuer pour la moitié aux installations ferroviaires. Il serait très étonné que la commune arrive à obtenir de payer moins de 33%.

M. le Conseiller Henri PISANI explique pourquoi la commune d'Echallens a gagné contre le LEB : les principes d'égalité (entre voies de communication), causalité (la partie qui provoque le changement d'affectation actuel doit en supporter les frais) et imputation des coûts (celui qui provoque la modification d'une installation de croisement est libéré de l'obligation de payer à concurrence du montant auquel l'autre partie tire profit de la modification, mais sans en être à l'origine) n'ont pas été respectés dans l'affectation financière. Il faut que ces trois principes juridiques soient cumulatifs. Il répète qu'il votera contre le préavis.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI déplore que les informations soient toujours données au dernier moment, comme par exemple l'information de M. Oppliger sur le projet du Raffort. Il ne votera pas pour le préavis.

M. le Municipal Patrick OPPLIGER affirme qu'au Lussex le Canton contribue à 37 % du projet.

M. le Conseiller François MORIER le contredit : le Canton donne environ CHF 1'300'000- pour la branche Sud, sise sur Jouxpens, mais rien pour Romanel. On construit un pont haut (gabarit 4m50) et le LEB prend à sa charge des évolutions futures. La loi dit que les changements à la ligne sont à la charge du LEB. Mais pas le croisement 50% pour le croisement et les installations alentours pour les branches qui nous concernent : le chemin de la Roche (80%) alors que c'est une branche qui est aujourd'hui à 95 % sur Jouxpens. C'est Romanel qui est le grand contributeur. Il est d'accord que le passage sera sécurisé, mais il ne faut pas dire que le Canton contribue. « Si on dit non, on devient un cas particulier qui se négocie. »

M. le Conseiller Christian BOVEY se réfère à un document distribué aux Conseillers, dont les conclusions stipulent que pour la répartition des coûts, le ferroviaire supporte un tiers et les routes deux tiers, en appliquant le principe de causalité. Romanel devrait donc payer deux tiers. Il votera pour le préavis, en estimant qu'une contribution de 33% est une répartition avantageuse. Il explique qu'Echallens ne paiera rien du tout, grâce à une convention signée.

M. le Conseiller Henri PISANI contredit M. Bovey au sujet de la situation d'Echallens : il y avait deux conventions qui n'étaient plus applicables.

Amendement : « Augmenter le montant de CHF 8'400'000.- comme demandé à CHF 8'541'000.- soit une augmentation de CHF 141'000. - »

Vote à main levée

Votants 49 (M. le Président ne vote pas) Contre 1 Abstention 1

Amendement accepté à une large majorité

Vote du préavis (à bulletin secret)

M. le Président Thierry HENRY

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

* vu le préavis municipal N° 34/2023 adopté en séance de Municipalité du 17 avril 2023 ;

* ouï le rapport de majorité de la Commission d'urbanisme ;

* ouï le rapport de minorité de la Commission d'urbanisme ;

* ouï le rapport de la Commission des finances ;

* considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

* d'accepter le préavis tel qu'amendé (« Augmenter le montant de CHF 8'400'000.- comme demandé à CHF 8'541'000.- soit une augmentation de CHF 141'000. - »)

* d'accorder un crédit de construction de **CHF 8'541'000.-TTC** pour les passages dénivelés au Lussex et à la gare de Romanel ;

* d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles, dans les limites du plafond d'endettement ;

* d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée maximale de 30 ans

Votants : 50 (M. le Président vote)

Pour : 18

Contre : 29

Abstentions : 3

Le préavis est refusé.

10. Préavis municipal N° 31 / 2023 « Fourniture et installation de deux toilettes sèches à Prazqueron et aux Esserpys »

M. le Conseiller Luis BORDA lit le rapport de la commission technique qui propose d'accepter le préavis.

Mme la Conseillère Ariane MORAND lit le rapport de la COFIN qui propose d'accepter le préavis.

Discussion

Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR s'inquiète de la proximité des toilettes des terrains de jeux des enfants. Ne risquent-ils pas d'aller jouer à l'intérieur des toilettes ? Les mettre plus loin ?

Mme la Conseillère Nassira GHEBBARI ABDELGHAFOUR rappelle qu'il y a des toilettes à la Maison de commune, pourquoi en prévoir d'autres à Prazqueron ? Ce serait une économie de CHF 45'000.- La Municipalité y serait-elle incitée par des démarches publicitaires ?

M. le Municipal Blaise JAUNIN ne peut pas s'engager pour la surveillance des toilettes pendant la présence des enfants dans la proximité des toilettes.

Ce type de toilettes a déjà été installé à Ecublens et Crissier et c'est en échangeant avec les Municipaux de ces deux communes que la Municipalité a eu l'idée de les installer à Romanel.

M. le Conseiller Jérôme THUILLARD demande quelle est la capacité d'utilisation des toilettes.

M. le Municipal Blaise JAUNIN répond qu'elles sont prévues pour 250 utilisateurs par jour.

Vote :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

* vu le préavis municipal N° 31/2023 adopté en séance de Municipalité du 17 avril 2023 ;

* ouï le rapport de la Commission des finances ;

* ouï le rapport de la Commission technique ;

* considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

* d'accepter le préavis tel que présenté ;

* d'accorder un crédit de construction de CHF 70'000.00 TTC pour la fourniture et l'installation de deux toilettes sèches, l'une à Prazqueron et l'autre aux Esserpys ;

* d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles, dans les limites du plafond d'endettement ;

* d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée maximale de 10 ans.

Votants : 47 (deux personnes sont parties)

Contre 1 Abstentions 0 Pour : la majorité.

Le préavis est accepté à une large majorité.

11. Rapport municipal N° 33 / 2023 « Réponse au postulat – indemnités pour frais de baby-sitting »

M. le Conseiller Nathan VANNAY lit le rapport de la commission technique qui propose de prendre acte de la réponse de la Municipalité, tout en faisant une contre-proposition.

Discussion

Mme la Syndique Claudia PERRIN propose que le Conseil communal décide le remboursement des frais de garde par le paiement d'un jeton, et ajouter également les proches aidants.

Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR précise que la demande du postulat ne concernait que la garde des enfants, mais que rien n'empêche d'élargir ce traitement aux proches aidants. Le paiement de jetons supplémentaires est tout à fait envisageable pour la commission ayant traité ce rapport.

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

*vu le rapport municipal no 33/2023 adopté en séance du 17 avril 2023 ;

*ouï le rapport de la commission chargée de l'examen de ce rapport ;

* considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

*de prendre acte de la réponse au postulat déposé par Madame la Conseillère communale Chloé Corthésy concernant l'étude de la possibilité d'indemniser les frais de baby-sitting pour les membres du Conseil communal.

Vote : à l'unanimité, **le Conseil a pris acte** de la réponse de la Municipalité.

12. Motions, postulats, interpellations, projets rédigés

M. le Conseiller Lionel PISANI lit le postulat suivant :

Remise en état des terrains de football des Marais et modernisation de l'éclairage y afférent

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, Conformément aux dispositions du règlement du Conseil communal, à savoir l'Art. 63, lettre a) (Postulat), respectivement les Art. 64 (Droit d'initiative) et 65 (Procédure), les signataires déposent le postulat suivant :

Voilà plus de 40 ans que notre Commune a inauguré notre centre sportif des Marais, comprenant un magnifique complexe et deux terrains de football. Depuis maintenant 3 à 4 ans, ces terrains sont de moins en moins praticables, ce qui oblige le renvoi d'un gros pourcentage de matchs officiels et d'entraînements. Pour nos 5 équipes d'actifs et 7 équipes juniors, y compris notre école de foot, cela représente des semaines entières, pour ne pas dire davantage, sans compétition et accès à ces terrains. D'ailleurs, plusieurs familles commencent à demander le remboursement d'une partie voire de la totalité des cotisations et pensent à l'éventualité de changer de club. Après consultation de l'entreprise d'entretien de nos terrains, mandatée depuis des années par notre Exécutif, il en découle que ces terrains ont été érigés, à l'époque, sans les drainages et les fondations nécessaires à la survie de ceux-ci, ce qui engendre inmanquablement après tant d'années, un déclin certain. La difficulté initiale lors de la pose de ces terrains de foot, le nombre d'années d'utilisation, ainsi que l'augmentation du nombre d'équipes juniors – en lien avec l'évolution de la population sur notre Commune – font que les entretiens constants et annuels, au demeurant toujours d'excellente facture par nos employés communaux, ne permettent assurément plus la pratique de notre sport; ce qui est corroboré par la société qui a déjà annoncé à maintes reprises cet état de fait à notre Exécutif. Par ailleurs, et compte tenu des soucis grandissant d'économie d'énergie, l'éclairage de notre site sportif est très consommateur à cet égard et de surcroît pas homologué pour notre second terrain, il y a lieu également d'étudier la modification de celui-ci. Pour que notre Municipalité revienne devant notre Conseil avec un préavis proposant la remise en état de notre centre sportif des Marais et ainsi permettre la pérennité de notre club de football et surtout assurer l'engouement et l'avenir de nos jeunes de la commune pour ce sport dans un club en progression constante, les postulants vous remercient, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, d'accepter ce postulat.

Lionel Pisani
Conseiller communal
Romanel-sur-Lausanne, le 25 mai 2023

Jean-Claude Pisani
Conseiller communal

Ce postulat est soutenu par l'ensemble des groupes politiques.

Pour l'EIR
Romain Birbaum

Pour le PS
Simon Schule

Pour Romanel-Libre
Guillaume Deriaz

Pour 1032 Romanel
Saranda Bajrami

Pour le PLR
Jean-Claude Pisani

A l'unanimité, **le postulat est considéré recevable, est pris en considération et envoyé à la Municipalité pour analyse et rapport.**

13. Informations des Commissions permanentes au Conseil communal

M. le Conseiller Jean-Claude BUNZLI rapporte sur l'activité de la commission de gestion 2022-2023 : elle a commencé son travail le 10 janvier 2023 et s'est intéressée aux écoles, à l'entretien des bâtiments, à la transformation numérique et au suivi des recommandations de la commission de l'année précédente. Il évoque la bonne ambiance de travail et les délais de transmission des documents qui, à défaut d'être rapides, ont été tout à fait acceptables.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI rapporte sur l'activité de l'ASIGOS : le Conseil intercommunal du 26 avril a adopté les comptes 2022 et un préavis pour la construction d'un pavillon scolaire provisoire à Romanel, pour un crédit de CHF 1'900'000.- La commission de gestion et finances était contre, alors que la commission technique était pour.

M. le Conseiller Henri PISANI en qualité de président de la COFIN remercie Mme Filomène GARCIA pour son engagement au sein de la COFIN.

14. Propositions individuelles et divers

M. le Conseiller Christian BOVEY remercie la Municipalité d'avoir retiré le préavis 32/2023 concernant la sécurité informatique. Ensuite il fait des propositions sur les modalités de convocation des commissions et de transmission des documents.

M. le Conseiller Philippe NOËL demande un passage piéton au carrefour du Chemin de Judée et du chemin du Village, pour sécuriser le parcours des enfants sur le chemin de l'école.

Mme la Syndique Claudia PERRIN informe que 14 enfants traversent à cet endroit et rappelle que la loi ne permet pas de mettre des passages piétons partout.

M. le Conseiller Guillaume DERIAZ voudrait savoir si la Municipalité a fait une demande récente dans ce sens.

Mme la Syndique Claudia PERRIN répond que la Municipalité le fera à l'avenir.

M. le Président Thierry HENRY interroge sur la possibilité de passer à une zone 30km/h aux alentours de l'école.

Mme la Syndique Claudia PERRIN rappelle qu'un chemin des écoliers est en train d'être étudié.

M. le Conseiller François MORIER attend les résultats de l'étude sur la circulation dans le village et estime qu'un passage piéton serait possible, car c'est une zone à 50km/h.

Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR remercie la Municipalité pour l'action « Coup de balai » de ramassage des déchets dans la forêt.

M. le Municipal Blaise JAUNIN précise que l'initiative vient de M. Bovey à l'Entente et de M. Schülé au Parti socialiste.

M. le Conseiller Henri PISANI signale un besoin de réparation de la route de la Sauge et dénonce des camions qui bloquent le carrefour du chemin de la Source et du chemin du Brit.

M. le Municipal Patrick OPPLIGER va signaler le problème au service technique.

M. le Conseiller Simon SCHULÉ se réfère au rapport communiqué par la Municipalité sur l'implantation d'un bâtiment scolaire à Romanel. Il remercie et demande quel est le prix de cette étude qui arrive aux mêmes conclusions qu'il avait tirées une année auparavant.

Mme la Syndique Claudia PERRIN explique que cette étude était nécessaire pour fournir des chiffres et permettre à la Municipalité d'avoir une vision.

M. le Municipal Patrick OPPLIGER répond que le prix de l'étude sera communiqué au prochain Conseil.

M. le Conseiller Nathan VANNAY demande des précisions sur le pavillon scolaire et son emplacement.

Mme la Conseillère Jennifer DAGON donne des explications sur l'étude, montre la photo du futur pavillon scolaire provisoire qui sera construit à Prazqueron. Par ailleurs elle évoque un projet de construction d'un collège aux Esserpys, pour lequel un préavis sera présenté avant la fin de l'année.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI déplore l'occupation des places de parking de la commune par des voitures de chantiers.

Mme la Syndique Claudia PERRIN est d'accord avec le constat que des voitures de chantier squattent les places de parking, mais elle rappelle que la commune a besoin d'un ASP supplémentaire. Le poste à 20% n'a intéressé personne.

Personne ne demandant plus la parole et l'ordre du jour étant épuisé, **M. le Président Thierry HENRY** annonce que la 14e séance du Conseil arrive à sa fin, il remercie pour la qualité des débats et donne rendez-vous le 22 juin 2023 à 20h.

Séance levée à 00h04

Président

Secrétaire

Thierry HENRY

Manuela KAUFMANN